

Pôle ressources

Affaire suivie par : Stéphane BRUNET

Monsieur Philippe LAVERGNE
Secrétaire général du syndicat CGT

Limoges, le 03 AOUT 2020

Monsieur,

Dans cette période de crise, par trois courriers successifs vous avez souhaité attirer mon attention, ainsi que celle de Madame la Présidente du CHSCT, sur deux sujets d'actualité : les moyens de protection contre la COVID-19 et les conditions de travail par fortes chaleurs. Sachez que l'administration est parfaitement mobilisée sur ces questions et que j'y accorde moi aussi une attention particulière.

Concernant les moyens de protection contre l'épidémie : le 16 juillet dernier, suite aux annonces gouvernementales sur le port du masque en lieu clos et sans attendre la publication de dispositions réglementaires plus précises, le Directeur général des services a pris des mesures relatives au port obligatoire du masque pour les usagers de tous les services publics départementaux en lieu clos et pour les agents lorsque les règles de distanciation ne permettaient pas de s'en dispenser, lors de réunions et lors de l'accueil direct des usagers. Des affiches ont été placées aux entrées des sites pour communiquer sur ces mesures.

J'ai ensuite demandé un recensement de tous les personnels en contact avec le public pour renforcer les moyens de protection attribués. Je suis également déjà mobilisé sur la préparation d'une nouvelle dotation de masques pour la rentrée de septembre, quels que soient les métiers et en tenant compte des circonstances et difficultés rencontrées lors de certains travaux.

Enfin, je suis attentivement les évolutions du contexte sanitaire notamment au travers des chiffres communiqués par l'Agence régionale de la santé. Aujourd'hui, le taux d'incidence pour le département de la Haute Vienne est de 1,3 / 100 000 (contre 10,2 au niveau national) et un taux de positivité de 0,4 % (contre 1,4 % au niveau national). Le Conseil départemental ne manquera pas d'adapter les mesures de protection déjà en place si les signaux montraient une dégradation. J'y veillerai personnellement.

S'agissant ensuite des aménagements horaires en raison des fortes chaleurs estivales :

- pour les MDD services techniques, les horaires décalés ont été décidés sans même qu'une alerte canicule ne soit annoncé pour les journées du 27 au 31 juillet, en coordination étroite avec les MDD. Ce dispositif spécifique aux chantiers routiers et travaux en extérieur sera réactivé selon les mêmes modalités dès que nécessaire ;

.../...

- pour les autres services départementaux, les préconisations préventives et le dispositif d'aménagement horaire a été communiqué par note de service du 21 juillet 2020. Il est bien précisé que l'aménagement horaire peut être mis en place lorsque le niveau 3 du plan canicule est officiellement déclenché **ou** lorsque les températures dépassent le seuil de 30° C dans un bureau.

A la faveur de ces précisions, vous pouvez donc être assuré que l'administration et moi-même sommes pleinement mobilisés afin de préserver la santé des agents et des usagers du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental



Jean-Claude LEBLOIS